

DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 12.103

L'An deux Mille Douze, le 29 juin, à 19 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION
D'AFFICHAGE

Le 22 juin 2012

DATE

Le 22 juin 2012

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. GIRAUD, M. SIMONNET, Mme PELTIER, Mme LECOMTE, M. FILOCHE, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, Mme DAUZIDOU, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHERON, M. CAU, M. DENIS, Mme DESCHANP, Mme DOUMECQ, Mme FAUQUET-MOLL, M. GUIARD, M. LABIA, M. LAPOUGE, Mme LEFEBVRE, Mme MAIRE, M. MERLE, M. PATRUX, M. PRUDENCIO, M. REVOLAT, Mme ROY, Mme SERRE, M. SERVIT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : M. BESSON représenté par M. GIRAUD
M. COASSIN représenté par M. LABIA
M. MEGLIO représenté par M. SIMONNET
M. PAVON représenté par M. FILOCHE

ETAIENT ABSENTS-EXCUSES : M. CHABASSE – Mme DUMAS

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 31

Madame Marie DESCHANP a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : ETUDE PREALABLE A LA RESTAURATION DE L'ORGUE DE LA TRIBUNE DE L'EGLISE
NOTRE-DAME DE ROYAN - DEMANDE D'AIDE FINANCIERE A L'ETAT

RAPPORTEUR : Mme PELTIER

VOTE : UNANIMITE

Par un courrier en date du 23 mai 2012, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.), a informé Monsieur le Député-Maire que l'opération concernant l'étude préalable à la restauration de l'orgue de la tribune de l'église Notre-Dame de Royan, a été retenue dans le cadre du budget 2012 du Ministère de la Culture et de la Communication.

La Ville de Royan assurera la maîtrise d'ouvrage de cette étude préalable, qui est estimée à 14.860 € H.T. (soit 17.772,56 € TTC), pour laquelle l'Etat apporterait une subvention de 60 %, soit 8 916 €.

Il est proposé à l'Assemblée Délibérante :

- d'approuver le programme d'étude préalable pour un montant de 14.860 € H.T. (soit 17.772,56 € TTC),
- de solliciter l'aide financière de l'Etat pour un montant de 8 916 €.
- de s'engager à financer la totalité de l'opération, soit 17.772,56 € TTC, sur le budget 2012 de la commune,
- d'indiquer que le budget prévisionnel de l'opération est le suivant :
Montant de l'étude préalable 14 860 € H.T. soit 17 772,56 € TTC
Etat (Ministère de la Culture et de la Communication).. 8 916 €
Autres subventions :
Autofinancement Ville de Royan 5 944 € H.T.
- de fixer le calendrier prévisionnel de l'étude préalable comme suit : démarrage de l'étude en juillet 2012, pour une durée de 6 mois.
- d'attester que la commune récupère la TVA
- d'indiquer que son n° SIRET est le suivant : 211 703 061 000 13
- de préciser que la commune a la libre disposition du bien et immeuble concerné
- d'indiquer que le projet n'a reçu aucun commencement d'exécution et s'engage à ne pas commencer l'étude préalable avant que le dossier ne soit déclaré complet
- d'autoriser monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer toute pièce relative à ce dossier.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du RAPPORTEUR,
- Vu le projet d'étude préalable,
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'approuver le programme d'étude préalable à la restauration de l'orgue de la tribune de l'église Notre-Dame de Royan, pour un montant de 14.860 € H.T. (soit 17.772,56 € TTC),
- de solliciter l'aide financière de l'Etat pour un montant de 8 916 €.
- de s'engager à financer la totalité de l'opération, soit 17.772,56 € TTC, sur le budget 2012 de la commune,
- d'indiquer que le budget prévisionnel de l'opération est le suivant :
Montant de l'étude préalable 14 860 € H.T. soit 17 772,56 € TTC
Etat (Ministère de la Culture et de la Communication).. 8 916 €
Autres subventions :
Autofinancement Ville de Royan 5 944 € H.T.

- de fixer le calendrier prévisionnel de l'étude préalable comme suit : démarrage de l'étude en juillet 2012, pour une durée de 6 mois.
- d'attester que la commune récupère la TVA
- d'indiquer que son n° SIRET est le suivant : 211 703 061 000 13
- de préciser que la commune a la libre disposition du bien et immeuble concerné
- d'indiquer que le projet n'a reçu aucun commencement d'exécution et s'engage à ne pas commencer l'étude préalable avant que le dossier ne soit déclaré complet
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer toute pièce relative à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 3 juillet 2012

Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint
Bernard GIRAUD



PRÉFET DE LA RÉGION POITOU-CHARENTES

Direction régionale
des affaires culturelles

Poitiers, le 23 MAI 2012

Conservation Régionale des Monuments Historiques
Référence : PB/VT MH n°
Affaire suivie par : Paul BOUBLI
Téléphone : 05.49.36.21.58.
Télécopie : 05.49.88.67.38.
paul.boubli@culture.gouv.fr

Monsieur le Député-Maire,

J'ai le plaisir de vous informer que l'opération concernant l'étude préalable à la restauration de l'orgue de la tribune de l'église Notre-Dame de Royan (Charente Maritime) a été retenue, sur avis du conservateur régional des monuments historiques, dans le cadre de la programmation 2012 de la direction régionale des affaires culturelles relative aux monuments historiques.

Ce projet pourrait bénéficier d'une aide de l'Etat d'un montant de 8 916 euros, soit 60 % du montant subventionnable des travaux estimé à 14 860 euros HT.

Votre collectivité devra s'engager à réunir les financements nécessaires à l'exécution de l'opération, soit 17 772,56 euros TTC dont vous assurerez la maîtrise d'ouvrage.

Dans l'immédiat, un certain nombre de pièces, dont vous trouverez ci-joint la liste manquent au dossier. Ces dernières seront à retourner, dans un délai de deux mois, au secrétariat général de la direction régionale des affaires culturelles chargé de vérifier la complétude de votre dossier administratif (contact : Mme Sylvie GUILLOTEAU).

J'attire votre attention sur le fait que, pour commencer votre étude, vous devez disposer de l'accusé de réception déclarant complet votre dossier de subvention.

Il vous appartient de recueillir auprès des autres partenaires financiers le montant de leur participation éventuelle à ce projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député-Maire, l'expression de mes sentiments très distingués.

Le Préfet de Région

Monsieur Didier QUENTIN
Député-Maire de Royan
Hôtel de Ville
80 avenue de Pontaillac
17205 ROYAN Cedex

Copies à Mme la Préfète de la Charente Maritime
Conseil Général de la Charente Maritime
Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine
de la Charente Maritime

Par délégué,
Le Secrétaire Général
pour les affaires régionales,

ERIC ETIENNE